

Code d'article	222.89
Description	POTS À GLACES
Catalogue	HOS 148
Mise à jour	20/08/2026 04:36:40

Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	Ø7,7x4,7 CM
Matériel	CARTON
Couleur	MARRON
Grammage	210 + 18 PE G/M2
Capacité du conteneur	120 ML
Poids net d'une unité (g)	4,25
Code Décision 97/129/CE	C/PAP 81



Codes

Intrastat	48236990
ITF14	18420499222896
EAN13	8420499222899

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet

Unités / paquet	50
Dimensions paquet (cm)	6,50 x 48,00 x 6,50
Poids brut colis (kg)	0,23
Volume paquet (m³)	0,0020280
Code Décision 97/129/CE	HDPE 2

Signage Triman et Info-Tri



Carton

Unités / carton	2.000
Paquets /carton	40
Dimensions carton (cm)	40,00 x 60,00 x 48,00
Poids brut carton (kg)	9,36
Volume carton (m³)	0,1152000
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri



Palette

Cartons / couche	2
Cartons / palette	6
Conditionnement (U base x couches)	2 x 3
Poids (kg)	79,56
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du produit



Recyclable



Congélateur



-40°C/+50°C



Résist. graisses



Cash & Carry

Composition des matériaux du produit

Matériel	%	Poids (g)
CARTONCILLO	92,11	3,91
PE	7,89	0,34

Certificats

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (UE) 2025/40 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR).



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

Regulation (EC)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



Ce produit est certifié FSC MIX 70%. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.



Produit exempt de substances perfluoroalkyles et polyfluoroalkyles (PFAS). Ils ne sont pas utilisés dans le processus de fabrication du produit.



Produit sans bisphénol A (BPA).

Compatibilités

205.28 COUVERCLES CODES 230.27/222.89/217.58

233.27 COUVERCLES POTS À GLACES

233.28 COUVERCLES POTS À GLACES

Image du paquet

